



Avenant N°1
F22019
Lot 1

**Travaux de requalification de la
RD1006 entre les carrefours
Garatte et La Trousse sur les
communes de Barberaz et La
Ravoire**

Version du 17.04.2023

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement **Guintoli/EHTP**, titulaire du lot n°1 « Terrassement / VRD / Génie Civil » du marché de travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, représenté par Monsieur Olivier Marcou, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché de travaux consiste à aménager la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire. L'aménagement prévoit de requalifier les espaces publics de manière qualitative, en enfouissant les réseaux aériens, en rénover les réseaux hydrauliques, en modernisant l'éclairage public, en développant les modes actifs par la création d'un trottoir continu et de traversées sécurisées, en créant des espaces verts et en élargissement le gabarit de la voirie au niveau des carrefours afin de fluidifier la circulation sur cet axe majeur.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil ;
- Lot n°2 : Bordures / Enrobés / Béton / Signalisation ;
- Lot n°3 : Paysage / Mobilier urbain ;
- Lot n°4 : Câblage / Signalisation lumineuse tricolore / Equipement

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant au lot n° 1 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de modifier l'article 9.7.2 du CCAP.

• Modifications des travaux :

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- La réalisation d'un nouveau mur de soutènement chez un riverain suite à l'instabilité de celui-ci après les travaux de tranchée de réseaux. Montant = 52 373.22 € HT
- La réalisation des enrobés de tranchée la nuit. Coût = 15 300.00 € HT
- La modification du diamètre du fourreau du réseau HTA. Coût = 3 300 € HT
- Le dévoiement d'une chambre télécom pour l'élargissement du trottoir. Coût = 14 562.00 € HT.
- L'adaptation des chambres d'eau potable. Coût = 11 000.00 € HT

Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier. Les modifications des travaux représentent un montant de -73 259.53 € HT.

- **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 1	Réalisation d'un marquage piquetage	F	2 560.00 €
PN 2	Fourniture et pose de grille TEMPO PLUS 800*600	U	1 135.00 €
PN 4	Forfait de travaux de nuit pour enrobé tranchée	F	5 100.00 €
PN 5	Préparation et mise en sécurité (mur riverain)	F	8 360.00 €
PN 6	Déplacement du chalet existant (mur riverain)	F	3 550.00 €
PN 7	Fourniture et pose d'une canalisation PVC DN200 CR16	ML	62.25 €
PN 8	Fourniture et pose d'un fourreau TPC D EXT 160	ML	6.85 €
PN 9	Modification d'une chambre Orange sous chaussée	F	14 562.00 €
PN 10	Réalisation d'un regard préfabriqué PROF 1.5m - radier gravier	F	4 500.00 €
PN 11	Plus-value au prix HB38 Chambre AEP remplacement dalle de couverture, dispositif de fermeture, création de ventilation	F	6 500.00 €

- **Modification du CCAP :**

L'article 9.7.2 du CCAP est modifié comme suit :

La réception partielle (par tranche ou par secteur) est réalisée conformément aux dispositions de l'article 42 du CCAG-Travaux.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché F22019 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	2 090 573.10 €	418 114.62 €	2 508 687.72 €
Modifications des quantités	- 73 259.53 €	- 14 651.91 €	- 87 911.44 €
Prix nouveaux	97 569.63 €	19 513.93 €	117 083.56 €
Avenant n°1	24 310.10 €	4 862.02 €	29 172.12 €
Marché après avenant n°1	2 114 883.20 €	422 976.64 €	2 537 859.84 €

Le montant de l'avenant 1 au marché de travaux s'élève à **24 310.10 €HT** correspondant à une augmentation de 1.16% du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et
des Voiries d'agglomération

Pour **le groupement Guintoli/EHTP**,

Le Chef d'agence